

LETTRE D'INFORMATION : 13 janvier 2018



Sécurité: [Demande d'arrêt du programme éolien français](#)

Ci joint l'article publié par Ouest France concernant l'effondrement d'une éolienne du parc de Bouin en Vendée. Cette éolienne de 62 mètres a projeté dans un rayon dépassant 500 m, plus de 250 tonnes de débris soit l'équivalent de la charge de 12 poids lourds.



Après la chute d'une éolienne, les opposants réclament l'arrêt de cette énergie

Publié le 11/01/2018 à 08:01

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vendee/apres-la-chute-d-une-eolienne-les-opposants-reclament-l-arret-de-cette-energie-5492174>



- Lors de la tempête Carmen, l'une des éoliennes a été littéralement sectionnée en deux. Du jamais vu! | Franck Dubray
- [Lire le journal numérique](#)

Philippe ECALLE

Les opposants à l'éolien en Vendée n'ont pas tardé à réagir après la chute spectaculaire d'une éolienne, le 1er janvier, à Bouin. Pour eux, cet accident signe l'arrêt de mort de développement de l'éolien.

L'éolien doit-il être enterré définitivement ? C'est la conviction des militants de la Fédération Vendée tempêtes (FVT), qui regroupe plusieurs associations qui mènent des combats contre l'implantation d'éoliennes, après la chute, très

spectaculaire, d'une éolienne, dans le parc de Bouin, le 1^{er} janvier.

Cet accident (qui n'a heureusement fait aucune victime) est, pour eux, le symbole éclatant d'une technologie dispendieuse (pour les deniers publics) et inefficace, voire même contre-productive pour lutter contre le dérèglement climatique et qui plus, potentiellement dangereuse.

Un double discours?

« Là, on a eu une éolienne de 102 mètres qui est tombée, mais qu'est ce qui se passera avec des éoliennes qui atteindront plus de 150 mètres dans les nouveaux projets », interroge May Prate, la présidente de la Fédération Vendée tempêtes, qui cite, pêle-mêle, **« les projets de Chantonnay, Bournezeau, Loge-Fougereuse, Château-Guibert/Les Pineaux ».**

Au passage, les militants de la FVT dénoncent ce qu'ils analysent comme un double discours, avec des élus départementaux qui, d'un côté, adoptent une motion visant à freiner et à encadrer le développement de l'éolien terrestre (c'était lors de la session du conseil départemental du 8 décembre) et qui de l'autre, via la structure Vendée énergie, présidée par Alain Lebœuf, vice-président du Département, soutient cette énergie.

« Besoin de l'éolien »

« C'est incohérent, observe May Prate, Vendée énergie devrait commencer par ne plus s'impliquer dans la création de nouveaux champs d'éoliennes. Ce n'est malheureusement pas le cas. »

Un procès qu'Alain Lebœuf récuse. il s'en explique. **« Nous avons besoin des énergies renouvelables, plaide-t-il, y compris de l'éolien. »**

« Réseaux électriques intelligents »

« Le reproche qui était fait à l'éolien, de ne pas pouvoir stocker l'énergie éolienne produite, pouvait se justifier à une époque, mais ce ne sera plus le cas demain, grâce aux futurs réseaux électriques intelligents », ajoute-t-il.

« Pour autant, ça ne veut pas dire qu'il faut construire de l'éolien partout. Il faut aujourd'hui mener des réflexions à l'échelle intercommunale, pour éviter le mitage des projets. Ce n'est pas encore le cas. Nous devons aller dans ce sens. »